



PAU, le 1 septembre 2025

A l'attention de :

- **Monsieur le Président du Conseil départemental**
Monsieur Jean-Jacques LASSERRE

Objet : Préavis de grève pour les journées du 10 au 30 septembre 2025 inclus, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Président,

Le syndicat **CGT du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques** s'associe à l'appel de la Fédération CGT des Services publics et s'oppose catégoriquement à la destruction de la Fonction publique et des services publics, ainsi qu'au projet de budget 2026 présenté par ce gouvernement illégitime sous la direction du Premier ministre François Bayrou.

Nous refusons une politique d'austérité qui, au niveau national comme local, dégrade gravement nos conditions de travail et les conditions de vie de la population. Les coupes budgétaires massives prévues (44 milliards d'euros d'économies) vont directement impacter nos collectivités et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Ces choix conduiraient à une dégradation grave et inacceptable des conditions de vie et de travail, particulièrement dans la Fonction publique, avec :

- **La confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive ;**
- **Une retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;**
- **Le maintien du jour de carence ;**
- **L'absence de rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;**
- **Le blocage de toutes les promotions catégorielles ;**
- **La remise en cause de la cinquième semaine de congés payés ;**
- **La désindexation des retraites, provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions ;**
- **Le doublement des franchises médicales ;**
- **La suppression de deux jours fériés.**

Dans notre département, nous constatons déjà :

- Des suppressions de postes et le recours accru à la précarité avec des contractuels sans perspective de titularisation;
- Des réorganisations imposées qui dégradent la qualité du service rendu aux usagers;
- Des politiques managériales axées sur la rentabilité, éloignées des valeurs de service public et du sens du métier des agents;
- Une stagnation des carrières, avec blocage des avancements et promotions internes;
- Des rémunérations insuffisantes face à l'inflation, alors même que le point d'indice reste gelé, Moins de moyens humains et financiers pour répondre aux besoins des habitants du 64, notamment les plus fragiles;
- Une aggravation des difficultés dans les services de l'enfance, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle infantile (PMI) et de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap;
- Des fermetures de services de proximité et une réduction de l'accueil du public;

- Une pression accrue sur les agents, avec surcharge de travail, perte de sens et multiplication des situations de souffrance au travail.
- Une aggravation des difficultés dans les services de l'enfance, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle infantile (PMI) et de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap;
- Des fermetures de services de proximité et une réduction de l'accueil du public;
- Une pression accrue sur les agents, avec surcharge de travail, perte de sens et multiplication des situations de souffrance au travail.

Nos revendications, au niveau départemental comme au niveau national, portent sur :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice et des rémunérations, afin de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents du CD64;
- Le déblocage des avancements de grade et des promotions internes pour tous les agents éligibles;
- La refonte des grilles de rémunération, garantissant un véritable déroulement de carrière;
- La titularisation des contractuels et la création des postes nécessaires dans l'ensemble des services départementaux;
- L'arrêt des réorganisations imposées, qui ne visent qu'à réduire les moyens humains et financiers;
- L'amélioration des conditions de travail, la prévention de la souffrance au travail et la fin des pressions managériales toxiques;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence.

Pour toutes ces raisons, le syndicat **CGT du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques** dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agent·es du Conseil départemental pour les journées suivantes :

- Du **10 au 30 septembre 2025 inclus**, soit le 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre 2025.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents titulaires, contractuels et stagiaires du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, tous services confondus.

Nous appelons les agents à se mobiliser massivement à partir du 10 septembre 2025 dans le cadre des actions locales et nationales décidées par la CGT.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le Syndicat CGT CD64
Sandra PEREIRA-OSTANEL
Secrétaire générale

